

LE LAICAT ET L'ÉTAT RELIGIEUX

A propos d'une brochure récente.

Nous devons à la bienveillance des Éditions belges de la *Pensée catholique*, à Liège, d'avoir eu entre les mains, avant qu'il soit achevé d'imprimer, un ouvrage traduit de l'allemand et intitulé : *Le laïc et l'état religieux*. L'auteur est un jésuite suisse, le P. Hans Urs von Balthazar et sa brochure, *Der Laie und der Ordensstand* (68 pp.), forme le deuxième cahier de la nouvelle collection *Christ Heute* publiée par les Éditions Johannès. Cette étude, qui touche de si près le sujet que nous abordons nous-mêmes dans la présente livraison du *Supplément de la Vie spirituelle*, mérite d'y être largement présentée et commentée. C'est simplement le but de cet article pour lequel nous utilisons la traduction du P. Bernimont, o. p. aux Éditions de la *Pensée catholique*.

★

Les réflexions du P. Urs von Balthazar ont pour origine la confrontation des deux institutions les plus récentes de l'Église : l'*Action Catholique* d'une part et les *Instituts séculiers* d'autre part.

Il est remarquable, en effet, que l'Église, en consacrant l'initiative laïque des Instituts séculiers par la constitution *Provida Mater Ecclesia*, faisait un chemin inverse à celui pratiqué il y a quelque vingt ans lorsqu'elle lançait ses appels solennels en faveur de l'*Action Catholique*. L'initiative

... venait nettement de haut en bas, émanant très personnellement du pape Pie XI, et, toute conforme

qu'elle fût aux besoins du temps, imposait d'autorité la forme et les réformes requises pour y satisfaire. Dans *Provida Mater*, au contraire, c'est un mouvement de bas en haut qui se voit accueilli et ajusté dans les cadres de l'organisation visible de l'Église. Les deux mouvements se rencontrent à mi-chemin, se croisent en un point dont la détermination peut être d'une signification décisive pour la structure actuelle de l'Église. A vrai dire, toutes les conséquences — nécessaires ou libres — de ce simple croisement ne se peuvent encore découvrir.

Tandis que l'Action Catholique mettait surtout en lumière la relation entre le sacerdoce et le laïc, *Provida Mater* projette un jour nouveau sur les rapports entre le laïc et l'état religieux.

Le P. Balthazar — et cela nous semble tout à fait légitime aujourd'hui — applique la dénomination d'état religieux « à toutes les personnes et associations qui conforment leur vie aux conseils évangéliques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance », que ce soit dans les ordres ou congrégations traditionnels ou dans les Instituts séculiers, que ce soit par vœux, serment, promesse ou donation. L'état religieux, qui est l'état de servitude totale, visible et officielle par rapport à Dieu peut, en effet, se concevoir non seulement hors du monde, mais dans le monde, tout comme il était possible autrefois non seulement aux moines mais aux clercs de certaines églises, non seulement aux moniales, mais aux diaconesses (1).

Ainsi conçu, l'état religieux n'est pas incompatible avec l'état laïc et les *Instituts séculiers* offrent aujourd'hui un nouveau pont, ajouté à celui de l'Action Catholique, mais d'orientation inverse, entre le *laïc* et la *hiérarchie*, par l'intermédiaire de l'*état religieux*.

I. L'ISOLEMENT CLÉRICAL

L'Action Catholique est, en effet, partie de cette constatation : le clergé ne suffit plus à l'apostolat. Ses effectifs sont trop faibles, et des groupes entiers, de plus en plus nombreux dans un monde qui s'accroît à un rythme accéléré, sont soustraits à son influence. Aussi faut-il que les laïcs sortent de leur indifférence

(1) Cf. à ce sujet notre article *Moniales et diaconesses* dans la *Vie Spirituelle*, Juillet 1949.

boudeuse et prennent leur part de la lutte sacrée en devenant *apôtres*.

Cette assertion, au fond, n'est point conditionnée par la situation actuelle de l'Église. Elle eût été évidente déjà pour un chrétien des premiers temps tout comme au Moyen-Age. Le fait qu'elle ne le soit plus, ou ne l'était plus, pour le chrétien moderne, découle manifestement, et en rapport direct de cause à effet, de la seconde vérité mise en lumière par l'appel du pape, à savoir que le clergé est isolé. Et cet isolement, à son tour, est lié à cette idée que le clergé est, dans l'Église, le seul organe « spécialisé » pour les tâches apostoliques. Les deux vérités vont de pair. Plus l'Église centralise ses forces dans le clergé, plus le laïc se déchargera sur ce dernier de la responsabilité de son propre rayonnement, mais plus aussi le clergé apparaîtra isolé du reste du monde.

Cet isolement du clergé n'est pas nécessaire à l'institution ecclésiale. Aux origines de l'Église, le clergé ne formait pas un *état* à part, au sens social du mot. D'une part, les hiérarques et docteurs de l'Église étaient en quelque sorte les produits de l'éducation générale de leur temps. Ils n'avaient pas à faire état d'une formation spécialisée; « Ambroise, ancien fonctionnaire, avait reçu une formation littéraire et philosophique conforme à son origine distinguée. Il en va de même du rhéteur Augustin qui, de la philosophie et de la culture contemporaines, pénètre de plain-pied dans la théologie; de Clément et d'Origène qui tenaient leur formation première des hautes écoles d'alors... » Et, d'autre part, pourrions-nous ajouter, il y avait en toute Église, depuis l'évêque jusqu'aux fidèles et même jusqu'aux catéchumènes, une multitude de degrés intermédiaires stables, la plupart compatibles avec un métier laïc et une charge de famille, qui assuraient la continuité et l'unité hiérarchique de l'ensemble.

Jusqu'au début des temps modernes, observe le P. Balthazar, le cycle de la formation des clercs continue à contenir, au moins en condensé, l'ensemble des connaissances de l'époque. Il y a toujours osmose des cultures :

Malgré la prépondérance accordée à la théologie, l'Université médiévale, conformément à son nom, est à même de procurer à tout étudiant, théologien ou non, une culture universelle en sus des connaissances propres à l'une ou l'autre branche du savoir. Au théologien en particulier,

elle assure une sorte de position-clé par rapport à toutes les facultés, ce qui lui donne son franc-parler en tout domaine.

A quel moment et par suite de quelles circonstances la rupture s'est-elle produite ? — Le point de départ est la Renaissance, bien que celle-ci garde encore un certain idéal médiéval :

La Renaissance, qui marque la première phase de la sécularisation, déboute, il est vrai, la théologie de cette position centrale au profit d'une philosophie et d'une culture générale humanistes, sans pour autant ébranler encore substantiellement l'idéal de culture universelle. Mais, dans la suite, en un conflit encore non clos, on voit se faire de plus en plus exigeante la spécialisation dans tous les domaines scientifiques. Dès lors, l'idéal de la « synthèse humaniste » va de plus en plus désert l'âge adulte pour se limiter à la jeunesse, dont le programme scolaire prétend encore à réaliser quelque chose qui ressemble à une « universitas litterarum » en réduction.

Chacun, de jour en jour, se cantonne davantage dans sa spécialité, si bien que le prêtre, jadis chez lui au centre de l'organisme culturel, se voit désormais relégué dans un de ses multiples secteurs avec l'estampille de spécialiste en théologie ou en pastorale. La théologie, de son côté, n'est pas restée entièrement étrangère à cet entraînement général, la scolastique nouvelle a évolué vers « une scolastique de la scolastique » et, dans la formation du théologien, se sont greffées sur les branches principales un nombre toujours croissant de sous-branches de toute nature. Celles-ci ont développé la scolarité en longueur, en profondeur aussi peut-être, mais non sans renforcer chez le prêtre la note de spécialisation.

Si l'on tient compte que l'évolution religieuse des temps modernes, précisément en accord avec la spécialisation des domaines culturels, a conduit à une sécularisation du christianisme, une double vérité s'impose : d'une part, le prêtre passe aujourd'hui pour « le spécialiste en christianisme », et partant, le laïc se montre beaucoup plus passif dans l'apostolat ; d'autre part, cette spécialisation même gêne l'action du prêtre sur le monde déchristianisé, quand elle ne la paralyse pas tout à fait. En cette vie mouvementée du travail et des affaires, pour de larges cercles même chrétiens, l'Église fait figure de dimanche dans la semaine, de phénomène n'ayant, apparemment du moins, rien à voir avec la vie réelle. C'est affaire d'ecclésiastiques qui sont payés pour cela. L'homme d'Église peut bien être en contact avec la vie, mais alors par des tâches qui ne relèvent pas directement de sa fonction propre. Celle-ci le désigne comme un expert dont

la compétence ne dépasse pas les questions théologiques et tout ce qui a trait à la religion.

Or, dans la mesure où le prêtre devient un spécialiste en choses religieuses, le laïc catholique s'oppose à lui comme expert en tel ou tel domaine profane. Comme juriste, médecin, ingénieur, architecte, publiciste, lui aussi est maître en sa matière. Et, dans les questions qui s'y rapportent, comme dans les questions mixtes, d'avance il se raidit, comme il l'eût fait encore en un temps de culture générale humaniste contre des directives émanant de théologiens. Et les postes, même les plus élevés, dans la hiérarchie, ne sont-ils pas aux mains de théologiens distribuant leurs instructions comme du haut d'un donjon ? Cette attitude à l'intérieur de l'Église engendre discrètement un état d'esprit devenu général au dehors : « L'homme de la religion », dont la spécialité, vue du plan des sciences exactes et des affaires apparaît toujours légèrement risible, n'a, en tout cas, pas à nous imposer de consignes.

C'est dans cette perspective d'isolement qu'est née l'Action Catholique. Il s'agissait de jeter un pont entre la hiérarchie coupée de tout contact direct, et le monde. Elle se présente comme un *prolongement* de la hiérarchie : « Participation des laïcs à l'apostolat hiérarchique de l'Église », dit Pie XI; elle est seulement un organe d'exécution dans l'ordre pratique, disent les cardinaux italiens (lettre aux évêques italiens du 2.10.1922). Aussi est-elle définie comme une *cause instrumentale* et l'on a cherché les points d'enracinement d'une responsabilité propre du laïc — responsabilité partagée mais non déléguée. La notion de mandat fut mise en avant et très développée par certains théologiens. Mais l'on voit aussi les excès dans lesquels elle put donner. Un laïc, Ernest Michel, cité par le P. Balthazar, a beau jeu, dans la perspective de cette théorie, « d'ironiser sur les groupements laïcs d'Action catholique, créations hybrides d'un cléricalisme moderne, qui, par ce truchement, tente de faire une sortie de son ghetto, mais n'aboutit en définitive qu'à y attirer les laïcs ». Aussi vaut-il mieux parler du pouvoir propre des laïcs, pouvoir qui leur est donné dans les sacrements qui, en les incorporant au Christ, les « situe » aussi dans l'Église : le baptême et la confirmation. Mais, quelle que soit la notion mise en jeu, nous voyons que l'Action Catholique

tend simultanément à abaisser et à renforcer la position cléricale dans l'Église et dans le monde. A l'abaisser, pour autant qu'elle proclame la « majorité » du laïc et lui confie des tâches qui, jusqu'ici, paraissaient réservées aux pouvoirs ecclésiastiques. A la renforcer, pour autant que cette majorité demeure sous la tutelle directe ou indirecte de ces pouvoirs, au point que le laïc n'est qu'un « organe exécuteur », au service d'un programme arrêté par le pape, l'évêque ou le curé.

Cette dialectique n'est pas pure théorie; elle se fait sentir de façon très réelle au sein de l'Église dans une évidente apathie et indifférence de la masse, dès qu'il s'agit de se faire concrètement embrigader dans un groupement quelconque d'Action Catholique dirigé par le clergé. Souvent même s'y ajoute un ressentiment à peine voilé contre la « politique de force organisée » qu'on attribue au clergé. Beaucoup d'éléments d'élite parmi les laïcs catholiques se laissent rebuter et vont chacun leur chemin sans organisation ni cohésion.

Il est remarquable que dans toute la littérature, pourtant si abondante, de l'Action Catholique, il ne soit jamais fait mention — ou si exceptionnellement ! — de l'état religieux. Pourtant, ne fait-il pas partie aussi de l'Église et ne constitue-t-il pas, lui aussi, une plateforme pour réconcilier hiérarchie et laïcat ?

En dehors de toute perspective tactique, n'y a-t-il pas déséquilibre du fait que la dialectique « action » et « passion » religieuse ne se trouve plus en même proportion parmi les laïcs ?

C'est une pensée très authentiquement catholique qui guidait Thérèse d'Avila lorsque, face au désastre de l'hérésie et du schisme, elle dressait comme premier rempart le nouveau Carmel. Et c'est du pur Évangile que cette loi : tout homme appelé par le Seigneur à une mission qualifiée, à une action particulière dans le monde, doit d'abord s'arracher du monde et, grâce à une retraite dans la contemplation comme seule peut la donner la renonciation au monde, acquérir de la hauteur et de la largeur de vue, du calme et de la profondeur. Dans la vie du Christ, trente années de contemplation précèdent trois années d'action, et ces trois années débutent par un jeûne de quarante jours au désert. Paul quittera Damas pour un séjour de trois ans en Arabie avant de commencer son apostolat. La même chose se constate chez tous les grands apôtres : chacun a son Manrèse, son Cassiciacum, son Bethléem, son Iris.

Telle est la loi du christianisme. Qui veut parler doit d'abord écouter, et, par conséquent, faire le silence,

vacare Deo, laisser s'étouffer les bruits des paroles et des affaires profanes pour n'être attentif qu'à la parole et à la grande affaire de Dieu. Qui veut agir profondément sur le monde doit d'abord être profondément mort au monde. Qui veut, comme les Apôtres, porter le règne de Dieu chez tous les peuples, doit d'abord « tout quitter », pour être, en ce dépouillement de tout avoir, apte à « devenir tout à tous ».

Que si un tel équilibre existe, si un apostolat est réellement imitation du Christ, il reste vrai que la « passion » chrétienne ne lui sera pas épargnée. Et, bien que l'apôtre n'ait pas à la chercher, — si ce n'est à titre de pénitence volontaire pour lui-même et pour ceux dont il a la charge — il verra toutefois dans cette passion la preuve que son action montait vers Dieu comme un sacrifice d'agréable odeur.

L'Action Catholique laissée à elle seule et telle qu'elle est conçue est-elle capable de procurer cet équilibre total ? Il ne le semble pas, répond l'auteur.

Il ne faut pas se dissimuler qu'un apostolat au plein sens du mot réclame tout l'homme et, par suite, tout son temps. L'apostolat au sens plein n'est pas une occupation de temps libre. Or, d'un laïc ayant charge de famille, on ne saurait attendre qu'à côté de ses occupations familiales et professionnelles, il se rende disponible pour mener à fond un autre genre d'activité. Au contraire, les maigres loisirs qui lui restent, il les consacrera d'abord aux siens — il convient d'ajouter le cercle naturel des parents et des amis — ; il va chercher auprès d'eux sa détente, passer ses congés avec eux, attendre son complément psychologique de l'intimité avec son épouse, mettre son intérêt dans l'éducation de ses enfants et il trouve, au surplus, bien peu de temps pour autre chose. Sans doute, dans sa profession, saisira-t-il les occasions d'agir en chrétien par sa manière de s'acquitter de la besogne et de traiter avec les hommes. Mais il ne saurait aller jusqu'à faire de son existence entière un instrument au service de l'Action Catholique. L'expérience l'a démontré avec la moyenne des chrétiens bien intentionnés.

La notion d'apostolat, c'est-à-dire d'activité conforme à celle des Apôtres, peut bien être appliquée au laïc (marié), mais dans un sens exactement analogue — quoique véritable — à celui selon lequel on lui attribue le sacerdoce quand on parle de « sacerdoce universel des fidèles ».

... Nous pouvons donc conclure. Si réellement les exigences de l'heure se condensent dans la formule « apostolat laïc » ; si, d'autre part, le plein apostolat réclame une forme de vie conforme aux conseils de vie évangéliques, alors, concrètement, les exigences de l'heure convergent

vers une synthèse entre laïc et vie religieuse. *Provida Mater* l'a réalisée et, de ce fait, a doté l'Action Catholique de son plus important complément.

Au sein d'un monde totalement laïcisé, si cela arrive, l'intégrité nécessaire du don

sera bien difficilement réalisable par celui qui, selon le mot de saint Paul, est essentiellement « partagé », par le laïc marié (I Cor. 7.33). Il accomplira bien à sa place, dans la cellule organique constituée par la famille et le cercle des connaissances, une besogne irremplaçable. Mais, pour incarner un apostolat en grand, au sens paulinien, il faudra des personnes qui, au milieu du monde et de leurs occupations, restent entièrement libres pour le service de l'Évangile.

II. LA LEÇON DE L'HISTOIRE

Avant de pousser plus avant l'analyse de la situation, notre auteur fait une intéressante digression sur les origines du sacerdoce et de la vie religieuse.

Très vite, en effet, et dès les origines, l'Église connut une sorte de tension féconde entre les mandataires officiels chargés de transmettre le message du Christ et les sacrements, et les mandataires charismatiques, ceux qu'inspire et que mène imprévisiblement dans l'Église l'Esprit de Dieu. Sans doute cette distinction est-elle difficile à manier : les charismatiques, dans l'Église, restent soumis à la fonction hiérarchique, et celle-ci est aussi assistée par l'Esprit. Mais il ne fait pas de doute que, d'un côté, l'action sanctifiante et sans cesse bouleversante et imprévisible de l'Esprit déborde la seule fonction sacerdotale et hiérarchique; elle est même providentiellement appelée à la stimuler sans cesse. Et, d'un autre côté, cette même action du Saint-Esprit étant tout intérieure et spirituelle, elle ne saurait suffire à constituer l'Église visible instituée par le Christ; elle reste sous le contrôle de la hiérarchie.

Aussi y a-t-il deux formes de vie assez nettes et, la plupart du temps, assez différentes dans l'Église, encore qu'elles tendent à se rejoindre, chez certains, comme cela était chez les Apôtres. La première représente un idéal de perfection « objective » par l'enseignement et l'administration des sacrements; la seconde représente

un idéal de perfection « subjective » par l'imitation sans réserve du Christ. La première est la fonction sacerdotale, la seconde se manifeste dans l'idéal laïc des ascètes et des moines.

Deux notes caractérisent cet appel à l'imitation radicale du Christ. D'une part, le don total dont l'explicitation, aux ^xⁱ^e-^{xii}^e siècles, manifestera les trois vœux de pauvreté, chasteté, obéissance. Il est tout d'abord, en face de la fonction hiérarchique, l'état particulier de la sainteté subjective. Ce qui ne veut pas dire de la sainteté « pour soi », bien au contraire.

Celui qui parcourt dans l'état religieux le chemin spécial de la sainteté ne la recherche pas non plus finalement pour lui-même, mais pour l'Église; et, en ce sens, l'Église le regardera toujours comme un membre et une incarnation de sa propre sainteté. Nul, dans l'Église, n'est saint pour lui-même...

Déjà, les premiers siècles en ont parfaitement conscience; il n'est pour s'en rendre compte que de relire la vie de saint Antoine telle que l'a décrite saint Athanase. En plein désert, Antoine est *le* père spirituel de la chrétienté; au sommet de sa colonne, Siméon le Stylite est le fanal pour la conversion des masses. Et il en sera de même dans la suite, jusqu'au Frère Nicolas de Flue, jusqu'à Charles de Foucauld.

Le second caractère de cette vie est son origine charismatique, c'est un fruit toujours nouveau du Saint-Esprit, et qui échappe aux prévisions officielles des hiérarques. C'est un mouvement laïc.

Plus d'un gagne la solitude, imitant peut-être sans le savoir la fuite de Jonas devant l'Esprit de Dieu, jusqu'à ce que, saisi justement là, il devienne presque contre sa volonté le père d'une première communauté. D'autres commencent à rassembler autour d'eux des compagnons, ignorant quel sera l'aspect de la communauté dont ils savent seulement qu'elle est voulue de Dieu. Par des voies sinueuses, incompréhensibles à eux-mêmes, ils sont préparés à une mission qui se réalisera tard peut-être; à l'infusion de cet esprit nouveau qu'ils répandront par l'entremise de leur famille spirituelle et, dans l'Église, Dieu les met en face d'un fait accompli, et eux, à leur tour, mettent l'Église devant un fait accompli. Leur nature humaine sert tout au plus de matériel : elle ne donne jamais l'explication dernière de la direction nouvelle, du nouvel espoir et du nouveau charisme qu'ils doivent implanter dans l'Église. Ils tombent ainsi dans le jardin de l'Église

comme des aérolithes. L'Église éprouvera leur prétention — sinon, elle manquerait à sa charge — mais elle n'a pas le droit de réprover ou de réprimer une mission divine, car c'est précisément dans cette langue que l'Esprit Saint, à tous les siècles, lui communique sa pensée.

Aussi la hiérarchie peut-elle organiser, donner des directives, créer des courants, mais

le mouvement vers la vie régulière, la tendance à la « vie de perfection », à l'« état de perfection », à l'imitation évangélique du Christ est, à travers les siècles, avant tout un mouvement de laïcs. La « cléricatisation » ultérieure de plusieurs grands ordres ne répond pas à l'intention première du fondateur, mais à certaines convenances ou nécessités de la suite.

Il ne faudrait pas exagérer la thèse, qui nous paraît cependant juste. D'autres grands ordres n'ont-ils pas été cléricaux dès le début ? A moins que l'on ne dise, ce qui serait vrai, que la fonction hiérarchique qui créait l'ordre devait être distinguée de l'action spirituelle et intérieure de celui qui se donnait librement à Dieu et qui, par son exemple, suscitait des disciples. Ceci dit, l'auteur n'a pas de mal à appuyer sa thèse de nombreux exemples. Ils foisonnent dans l'histoire de l'Église.

Le monachisme avant saint Benoît, en Égypte aussi bien qu'en Syrie ou en Palestine, était entièrement laïc. Le clergé se tenait bien en rapports étroits avec lui, mais ce monde-là restait nettement séparé de celui des clercs. Basile non plus n'avait pas fondé son ordre comme prêtre ou évêque, mais comme moine, et en avait rédigé la règle dès son ordination sacerdotale. Tandis que dans les communautés antérieures, il y avait un seul prêtre pour le culte divin et le ministère des sacrements, il ordonna que chaque monastère hébergeât deux clercs ; mais le corps des moines proprement dits se composait de laïcs qui vaquaient aux travaux manuels et à l'agriculture, s'occupaient des pauvres et des malades, sans clôture bien stricte. Benoît aussi est, selon toute vraisemblance, un laïc et ouvre son couvent pour des laïcs ; toute la hiérarchie du cloître jusqu'à l'Abbé est laïque ; la préséance, pour autant qu'elle n'est pas déterminée par les charges monastiques, se règle sur la date de profession.

L'auteur allonge indéfiniment ses exemples jusqu'à la Renaissance, et ce n'est pas sans intérêt. Nous ne le

suivrons pas cependant en toutes ses notations. Qui veut tout prouver finit par ne plus prouver. Il était facile de montrer l'aspect tardif de la cléricisation de l'Ordre de saint François et la déformation, par rapport aux origines, qui en est la conséquence. Il était plus difficile d'expliquer l'aspect clérical des prêcheurs dès le début :

L'ordre dominicain fut le premier ordre de prêtres institué comme tel. Ceci s'explique par le fait que son but, à savoir la défense de la foi, ne pouvait être atteint que par des hommes cultivés; or, la culture était dans une large mesure le privilège du clergé. Les monastères, héritiers, dans le haut moyen âge, des écoles antiques, étendirent au XIII^e siècle leurs prérogatives aux universités; et ceux qui fréquentaient ces dernières s'appelaient « clerici ». Étaient « clerici » tous ceux qui poursuivaient une formation scientifique : le mot français et anglais clerc a conservé en partie ce sens jusqu'à nos jours. Le clerc était un type déterminé, formant un état à part de tous les autres, du chevalier, de l'artisan, etc... Il représentait la culture, que le chevalier, par exemple, non seulement ne cherchait pas, mais dédaignait, ni plus ni moins, comme nuisible et indigne de son état... Toute la culture du temps venait d'institutions cléricales organisées : quiconque aspirait à une formation scientifique suivait d'abord les écoles générales de philosophie de l'époque, s'intéressait aux problèmes métaphysiques qui se posaient alors, et tâchait de faire siennes les réponses de la science. Le juriste et le médecin parlent la même langue que le philosophe et le théologien. Mais la pleine possession de la culture n'appartient qu'au théologien.

La sécurité de l'existence, nécessaire pour l'étude et offerte autrefois par le cloître, était créée dans la corporation universitaire par des fondations et bénéfices. Ceci avait pour conséquences d'acheminer vers la cléricature bien des sujets qui n'avaient de vocation ni sacerdotale ni religieuse. La cléricature médiévale ne s'identifie en aucune manière avec le sacerdoce pastoral ou liturgique. Elle n'implique aucun engagement définitif mais seulement une orientation vers l'état sacerdotal. Mandonnet écrit : « Le lettré s'identifie avec le clerc et l'illettré avec le laïc »; et il allègue un mot de Jean Balbi de Gênes : « Laïcus, id est extraneus a scientia litterarum ». Ceci explique parfaitement pourquoi un ordre apostolique voué à la prédication devait à cette époque se composer de clercs.

Nous croyons cependant que ce n'est pas la seule raison. Il y a entre le ministère de la parole et le ministère sacramentel une affinité qui fait partie du mystère

même de l'Église. Le message que celle-ci transmet se communique en même temps par la Parole et par le sacrement de la foi. Cela ne fait qu'un. En d'autres termes, la victoire du Christ que l'Église a mission de proclamer, l'apôtre l'annonce aussi bien par la parole qu'en présentant les signes sacramentels de la victoire du Christ. Aussi, la prédication de la foi et l'enseignement théologique relèvent-ils en dernier ressort des évêques, tout comme la garde et l'administration des sacrements. C'est le même dépôt dont l'Église a la charge.

Il reste vrai cependant que le niveau de culture que réclamait la charge de prêcheur et d'enseignant voulait qu'ils fussent *aussi* des clercs, au sens de lettrés et de cultivés.

Ce qui nous semble beaucoup plus intéressant et probant, ce sont les exemples que l'auteur présente ensuite et qui vont apporter une pièce décisive à son argumentation finale relative à la nécessité de retrouver la vie religieuse au sein des *professions laïques*. Il s'agit de l'exemple historique des ordres militaires, des ordres d'hospitaliers, d'enseignants, etc...

Ce que les moines annexent au royaume du Christ par leur paisible travail, les ordres chevaleresques, de leur côté, le conquièrent ou le défendent à la pointe de l'épée. Ce n'est pas en vain que travaille Bernard, dont l'initiative dans la création et l'organisation des Templiers fut telle que l'idée de la chevalerie religieuse paraît un prolongement séculier de son propre idéal de vie régulière. Les divers domaines de l'activité profane et naturelle avaient paru à l'idéal de la sagesse antique, et même encore à l'idéal contemplatif de l'antiquité chrétienne, occupations inférieures sinon amoindrissantes. Il s'agissait à présent d'en faire autant d'éléments de structure pour l'état de perfection évangélique. Il s'agissait de prouver que toute tâche profane respectable est compatible avec cet état, d'incarner l'idéal de perfection dans des formes de vie toujours plus nombreuses, d'y représenter la vie du Christ sans compromission, enfin d'offrir au peuple chrétien la preuve obvie et irréfutable que la perfection n'est pas chose d'un autre monde, mais chose partout possible, nécessaire même. Ainsi verra-t-on les chevaliers de Marie de l'ordre teutonique fonder et coloniser des provinces entières, faire le commerce, organiser les moyens de transport, battre monnaie, et veiller sur leurs terres à

l'organisation de l'enseignement et de la justice. Chez eux comme chez les autres ordres chevaleresques, c'est un laïc qui est grand maître, et les prêtres nécessaires au ministère spirituel intérieur n'ont pas de privilège attaché à leur fonction.

L'Ordre de saint Jean, qui de confrérie pour l'assistance des malades à Jérusalem s'est mué en Ordre chevaleresque, assume en plus du soin des malades et de la protection des croisades et des pèlerinages, principalement la lutte contre le Croissant et la piraterie. Il n'est donc pas jusqu'à la sanglante besogne de la guerre qui ne fût introduite dans l'état de perfection; même cette branche de l'activité humaine recevait non pas une vague signification chrétienne mais une mission compatible avec les plus hautes exigences de la perfection évangélique. Il était possible d'allier les vœux solennels de pauvreté de chasteté et d'obéissance avec le port de l'épée, de les joindre au vœu de défendre la foi et de soigner les malades.

Que le rôle limité des Ordres militaires ainsi que leur structure fussent liés au temps; que pour ce motif — à part les ombres qui en subsistent — ils n'aient pu conserver leur place dans l'organisme de l'Église, c'est possible. Ils restent néanmoins une expérience et une réalisation chrétienne hautement significative; leur liquidation totale dans les siècles suivants ne pouvait témoigner que d'un appauvrissement de l'Église. Insuffisamment comprise jusqu'ici, leur vraie portée théologique attend peut-être justement pour un proche avenir sa tardive reconnaissance.

Cependant, la paisible mise en valeur du sol et la défense militaire du territoire chrétien n'étaient pas le seul objectif des Ordres laïcs, mais bien toutes les œuvres de charité au sein de la chrétienté. Dès le moyen âge, ils occupent ces deux domaines majeurs qu'ils ont conservés jusqu'aux temps modernes : le service des malades et l'école. Des associations presque sans nombre, Ordres ou Congrégations proprement dits, Sociétés ou simples Confréries, se dévouent aux malades et, de nos jours, aux aliénés (ainsi les Alexiens et plus tard les Frères de la Miséricorde). Plus d'un ordre présente, comme les Hospitaliers de Saint-Lazare, cet exemple particulièrement touchant d'imitation du Christ : l'assistance des lépreux poussée au point qu'infirmiers et malades fusionnent en un Ordre unique. Saint Jean de Dieu, lui aussi, fonde son Ordre comme laïc et pour les laïcs, qui ne doivent se distinguer des séculiers que par leur habit et, comme quatrième vœu, s'engagent pour la vie au service gratuit des malades. Chacune de leurs maisons n'aura qu'un ou deux prêtres pour les services spirituels. Pierre de Bethencourt, se voyant dépourvu des aptitudes intellectuelles à la prêtrise, fonde les Bethléémites pour le soin des malades et l'enseignement populaire. L'époque moderne a vu le ramoneur Pierre Friedhofen fonder avec un groupe de compagnons

les Frères de la Miséricorde de Trèves, pour les malades encore et pour d'autres œuvres de charité.

Un sommet dans l'exercice de cette charité chrétienne sous forme d'institution religieuse a été atteint par les Trinitaires et les Mercédaires. Fondés pour la délivrance des esclaves chrétiens prisonniers, ils font vœu non seulement de procurer la rançon mais, au besoin, de s'offrir eux-mêmes comme otages. Le nombre de ceux qui furent rachetés par les Trinitaires se monterait à 900.000. Les Mercédaires formés par saint Pierre Nolasque d'une association catalane déjà préexistante de chevaliers et de prêtres, se constituent d'abord en un Ordre militaire composé de chevaliers et de frères, auquel saint Raymond de Pennafort donne une constitution calquée sur la règle augustinienne. Quelques-uns parmi les frères reçoivent l'ordination sacerdotale. Plus tard, une rivalité entre le grand-commandeur et le général ecclésiastique choisi par les frères, et surtout le décret du pape Jean XXII stipulant qu'un prêtre détiendrait toujours l'autorité suprême, occasionnent la sécession des chevaliers. Désormais, l'Ordre n'est plus que religieux non militaire.

A côté des hospitaliers, les frères enseignants dans les temps modernes ont atteint le même développement. Comme la plupart des fondateurs religieux, c'est comme par hasard que Jean de La Salle institue les Frères des Écoles chrétiennes. Pas plus que Benoît, ou Bruno, ou François, ou les sept Fondateurs des servites, en gagnant la solitude, ne s'imaginaient prendre le chemin d'une fondation; pas plus que Jean de Dieu en rassemblant quelques laïcs pour prêter main-forte à l'hôpital de Grenade, n'avait l'idée de fonder un Ordre; pas davantage non plus Jean de La Salle, lorsqu'il louait une maison pour les maîtres de sa nouvelle école libre, à Reims, et leur traçait un horaire commun. Il devait néanmoins en sortir une Congrégation laïque, dont les membres ne seraient jamais autorisés à tendre au sacerdoce; quiconque possède déjà les ordres majeurs, peut y être admis. Les scolastiques d'une telle Congrégation joindront naturellement à la formation religieuse les études moyennes ou universitaires.

D'autres Congrégations laïques, comme les Marianistes, se composent de prêtres, de frères enseignants et de frères travailleurs, tous possédant les mêmes droits, à ceci près que le supérieur général est toujours un prêtre, avec des assistants prêtres et laïcs.

D'innombrables associations de laïcs, du moyen âge à nos jours, se sont donné comme but, sous les formes les plus spécialisées, l'enseignement de la jeunesse, conjointement avec l'idéal de la vie parfaite entièrement détachée et dévouée au prochain.

En face des créations médiévales, nous restons stupéfaits, non pas tant du nombre des entrées en religion à cette époque, que des ressources quasi illimitées de l'ima-

gination chrétienne. C'était pour elle un jeu que de découvrir des possibilités toujours nouvelles pour la pratique de la charité selon le précepte du Christ, et de les vivre sous une forme à la fois naïvement littérale et sublime d'héroïsme. Chaque état sans distinction se sent directement touché par l'invitation évangélique à tout vendre et à donner sa vie pour ses frères dans l'imitation parfaite du Christ. Chaque état de vie est convaincu que cet idéal si élevé est à la portée, non seulement d'une élite qui a dit adieu au monde, mais bien de l'état laïc comme tel et sous une forme à sa convenance. Un exemple : ne serait-il pas conforme à la pensée du Maître — se demande quelqu'un — de rapprocher les chrétiens distants les uns des autres ? Et voilà que se constitue un Ordre de chevaliers, de prêtres et de simples travailleurs, « les Frères pontifes », ayant comme but de construire des ponts, non pas des ponts purement spirituels et idéaux, mais de tout vrais ponts de pierres, tels qu'on en voit aujourd'hui encore de Lyon jusqu'à Avignon.

Enfin, voici Ignace de Loyola. Engagé dans le cycle des études, lui non plus, poursuit l'auteur, ne peut échapper à la cléricatisation de son ordre. « La Compagnie de Jésus devint un Ordre de prêtres, bien plus en raison de l'organisation culturelle d'alors, toujours encore médiévale, que par l'intention du fondateur ». Quelques preuves intéressantes en sont données mais qui, malheureusement, entraîneraient trop loin. Concluons.

A le considérer du point où nous sommes arrivés, le rôle du sacerdoce dans l'état religieux accuse une courbe manifeste.

Il est d'abord une fonction à l'intérieur de la communauté. Puis, à mesure que celle-ci assume une action missionnaire et pastorale, il représente une synthèse entre fonction pastorale (au sens de l'actuel clergé séculier) et charge conventuelle. Plus tard encore, comme conséquence de la structure sociale médiévale, la prêtrise devient une sorte d'apanage de la culture générale, si bien que le religieux qui a besoin de cette culture pour des tâches conventuelles, devient prêtre par le fait même. Comme cette union, issue de l'histoire, entre études théologiques et carrière cléricale ne s'est pas dissociée jusqu'à notre époque, les instituts religieux s'en sont accommodés sans tenter de changement.

D'un autre côté, le moyen âge a creusé un fossé profond entre clergé séculier et clergé régulier ; il leur a donné la toute première conscience de cette distinction et les a affrontés l'un à l'autre. Ce n'est pas le lieu de rappeler les vives compétitions qui en surgirent : la délimitation

des droits respectifs et, ce qui est plus significatif, la séparation des obédiences ecclésiastiques.

Et aujourd'hui ?

Après ce que nous avons dit, ce n'est pas un mince sujet d'étonnement pour qui observe sans prévention l'histoire de la vie régulière, de constater qu'aujourd'hui il n'y a plus place dans l'état de perfection pour les laïcs cultivés. La structure concrète de l'état religieux est maintenant encore dominée par les lois historiques et sociales du moyen âge et de la Renaissance : l'apostolat n'est aujourd'hui possible au religieux cultivé que dans la cléricature. Si, de nos jours, un étudiant en médecine, en droit, en sciences naturelles ou psychologiques, en technique, ou en architecture veut réaliser dans sa vie l'imitation parfaite du Christ, il ne lui reste qu'à abandonner sa vocation professionnelle et... à étudier une autre matière, la théologie. Cette exigence ne se comprend qu'en vertu d'une situation créée par l'histoire mais nullement fondée sur l'Évangile.

Avant de clore cet aperçu historique, il convient de jeter un coup d'œil sur ce fait que toutes les grandes fondations ont eu leurs dérivés à l'intérieur du monde laïc. Le contraire serait étrange et inquiétant, puisqu'enfin les Ordres, en tant que représentation de la vie évangélique, sont situés au milieu de l'histoire pour rayonner leur lumière sur toute l'Église; peu importe d'ailleurs que ce rayonnement s'exerce sous une forme plus contemplative ou plus active — suivant le caractère de l'Ordre — et qu'il suscite par conséquent des mouvements plus contemplatifs ou plus actifs au sein du laïcat. Ainsi donc, autour des points de choc, il s'est toujours formé comme une zone de retentissement et de répercussion; ou, pour employer une autre image, par la présence d'un corps lumineux, tout l'air environnant s'est trouvé pénétré de lumière. C'est un phénomène de ce genre qui s'observe dans les Tiers-Ordres qui ont existé à toutes les époques sous des formes plus ou moins expresses et apparentes, et qui ont revêtu, chez les jésuites, celle, un peu différente, de « Congrégations mariales ».

L'essentiel, dans ces créations, est qu'elles ne sont pas une réalité primaire mais secondaire, un épiphénomène, qui peut prospérer aussi longtemps que prospère le phénomène primaire, aussi longtemps que le foyer primitif les éclaire; mais elles sont vouées à la disparition si celui-là s'éteint. Un exemple en est le sort des Congrégations mariales après la suppression de la Compagnie de Jésus (pour autant qu'elles ne furent pas entretenues pendant la suppression par les ex-Jésuites) : elles gardèrent bien quelque chose de leur organisation antérieure, mais perdirent leur dynamisme et dégénérèrent en confréries pieuses.

Aujourd'hui, semble-t-il, ce sont les groupements de jeunesse, où les membres bénéficient de cet âge où peuvent encore s'allier l'état séculier et l'idéal régulier, qui paraissent tenir le rôle dévolu autrefois aux congrégations et tiers-ordres.

De ce fait, les congrégations se voient rejetées, exactement comme les tiers-ordres, dans l'ornière de la « sanctification personnelle » intérieure sans mission extérieure correspondante. Les théoriciens de l'Action Catholique les poussent ouvertement dans cette ornière en même temps que les Tiers-Ordres et les confréries : tous forment des « troupes auxiliaires de l'Action Catholique », mais pas sa troupe d'élite. La solution des problèmes que posent la collaboration et la juxtaposition de tous ces corps n'a rien à voir ici, mais uniquement le fait que l'action catholique des XVII^e et XVIII^e siècles a cédé la place en bien des pays à de nouvelles formes d'Action catholique, qui ne sont plus rayonnement d'un ordre religieux, mais organisation de la hiérarchie. Aussi, sous cet aspect, également, le problème du laïcat et de l'état religieux est-il aujourd'hui moins résolu que jamais.

III. LES EXIGENCES DU PRÉSENT

Religieux et prêtres ont aujourd'hui partie liée à l'intérieur d'un bloc qui semble de plus en plus fermé et opposé au laïcat. On distingue couramment religieux et laïc, ce qui est légitime en un sens, mais ce qui fait oublier que l'on peut être religieux laïc et même que la vie religieuse a une affinité toute spéciale avec le laïcat puisqu'elle est une *tendance* à la perfection, un état de perfection à acquérir et non pas comme l'état hiérarchique un état de perfection à communiquer.

Cette situation comporte toutes sortes de conséquences graves, dont nous signalerons quelques-unes :

D'une part, il n'y a plus de place dans la vie religieuse pour un laïc cultivé qui veut mettre au service du Christ sa culture profane. Il faut qu'il commence momentanément par abandonner ses études et devenir prêtre. Alors, il pourra enseigner officiellement et se développer en sa propre discipline. Seules les études théologiques ont aujourd'hui le privilège de pouvoir s'associer à la vie religieuse.

D'autre part, la spécialisation du clergé et des laïcs

dans les questions théologiques enferme par contre-coup le laïcat dans une certaine méfiance vis-à-vis de la compétence des clercs en leur matière. Même vis-à-vis de ceux qui, autrefois, avant leur sacerdoce, ont fait leurs études et que leurs supérieurs hiérarchiques spécialisent ensuite dans ces questions mixtes. La prévention est générale et fait que l'on est peu enclin à écouter certaines consignes de morale — par exemple, celles données aux médecins en ce qui concerne la gynécologie, ou celles données aux sociologues — et qu'on les « interprète » systématiquement. Il n'y a plus aujourd'hui de compagnies religieuses de médecins catholiques, d'avocats catholiques, etc.

Le sacerdoce apparaît souvent comme une sorte de licence qui donne droit aux charges de l'Église, parfois même aux plus administratives et matérielles. Il apparaît aussi dans certaines vies religieuses comme la porte d'entrée d'un homme cultivé qui vient mettre sa culture profane, voire même sa profession au service du Christ. La vie religieuse laïque ne permet plus en général ni épanouissement de la culture, ni rayonnement social de celle-ci.

Et, cependant, n'est-il pas significatif, ce texte de Pie XI dans *Quadragesimo Anno* que cite le traducteur :

Pour ramener au Christ de si larges cercles de la société, il faut un choix d'auxiliaires laïcs bien formés et tirés du milieu même, parfaitement familiarisés avec sa mentalité et ses aspirations, et qui trouvent par leurs sentiments fraternels et bienveillants le chemin de son cœur. Les premiers et les plus proches apôtres des ouvriers doivent être des ouvriers, tout comme les apôtres du monde de l'industrie et du commerce doivent venir de ces milieux.

Le pont entre le laïcat et l'Église apparaît ici encore lumineusement comme devant être établi sur les deux piliers de l'Action Catholique et de la vie religieuse.

Pouvoir travailler à la même entreprise, dans le même bureau, sur le même chantier, dégagé des soucis absorbants et souvent déprimants de la famille et du gagne pain, ce serait là pour le religieux la garantie d'un avantage incomparable au point de vue temps, liberté et rendement — sans compter les possibilités de s'appliquer à des questions plus profondes, peut-être pas immédiatement lucratives, mais, chrétiennement parlant, beaucoup plus néces-

saires : problèmes de la vie publique, pour lesquels les particuliers ne disposent pas de temps; problèmes de l'Église dans le monde civil, auxquels les gens du monde liés de bien des façons ne veulent peut-être pas se brûler les doigts; problèmes de l'apostolat dans les milieux laïcs auxquels le prêtre ne parvient qu'à grand'peine.

IV. PERSPECTIVES D'AVENIR

Forts de toutes ces considérations, l'auteur peut maintenant aborder résolument quelques perspectives d'avenir. Il ne s'agit pas de « directives »; les « ordres ne se fondent pas sur le papier, mais dans la vie ». Il s'agit simplement de conclure pratiquement tout ce qui précède en s'appuyant très particulièrement sur la constitution *Provida Mater*.

Le P. Balthazar commence par envisager ce que deviendront les vœux — ou les promesses, la donation — dans ces Instituts religieux laïcs. Il ne s'agit pas de les mitiger, mais simplement de les comprendre en fonction du nouvel état de vie.

Loin d'être la pruderie ou la mièvrerie que certaines religions teintées de jansénisme ont fait de la chasteté, la virginité devra comporter essentiellement une possession supérieure, éclairée et compréhensive de soi vis-à-vis des choses du corps, du sexe et de l'amour. La pauvreté devra comporter non des accommodements mais un style particulier qu'il appartient à chaque institut d'avoir. Quant à l'obéissance, le problème est plus délicat. Tout en étant totale, il nous semble que l'on pourrait discuter avec l'auteur cette « indifférence radicale » qu'il préconise vis-à-vis du choix de la profession, du maintien ou du changement de celle-ci. De même que l'on eût pu dialoguer avec lui tout à l'heure sur cette même « indifférence du religieux » quel qu'il soit, vis-à-vis du sacerdoce. Autre est l'institution religieuse pour qui le sacerdoce n'est pas nécessaire et qui l'envisage comme une chose gratuite et surérogatoire; autre est l'institution cléricale qui se donne les moyens de la perfection évangélique contenus dans la vie religieuse pour le bien de ses membres. Mais, quoi qu'il en soit du point d'application exact

de l' « indifférence », il reste que le don doit être total et l'obéissance aussi.

Il nous semble plus intéressant de présenter longuement les dernières — et si intéressantes — réflexions du P. Balthazar relatives à la communauté, à la visibilité de l'institut et à sa position vis-à-vis du sacerdoce.

a) *Les religieux laïcs doivent-ils vivre en communauté ?*

Tout Ordre est une communauté et doit l'être de façon visible et tangible. Le chrétien n'est pas un solitaire qui vit perdu quelque part dans l'Eglise. Le Christ lui-même a fondé une communauté, une sorte de famille surnaturelle; et l'Eglise, à son tour, a toujours favorisé les tendances à la vie commune; elle a rassemblé les ermites quand ils n'adoptaient pas d'eux-mêmes la vie cénobitique; elle a brisé le silence rigoureux des Chartreux. Il ne conviendrait pas, il serait contraire à l'esprit chrétien d'envoyer les apôtres actuels comme des ermites dans la solitude du monde, de la grande ville, des fabriques. Bien plus, l'apostolat le plus individuel et le plus à découvert, tel que peuvent l'exiger les circonstances actuelles, ne peut être tenté qu'avec l'appui d'une communauté forte. C'est le seul moyen d'écarter le danger de voir l'apôtre se constituer une vie étrangère à l'Ordre, se laisser accaparer par les familles, les relations et les amitiés de son entourage, et finir par abandonner son Ordre. Déjà *Quadragesimo Anno* réclamait cette étroite cohésion des laïcs pour une action vigoureuse et le cardinal Suhard y insistait dans sa lettre pastorale de 1947 : « La garantie de leur vie intérieure (aux apôtres) comme de leur persévérance morale, et de leur réconfort mutuel, c'est la communauté. Celle-ci n'est pas nécessairement la cohabitation physique. Elle suppose surtout l'esprit d'équipe. Elle exige que les messagers de l'Evangile n'agissent pas en francs-tireurs, mais s'adonnent à la même action dans une totale convergence de vues et de méthodes. Le rendement en sera décuplé. »

Quelle forme extérieure la communauté va-t-elle prendre ? Se manifestera-t-elle en rencontres générales fréquentes ou plutôt en contacts régionaux ? Peut-être, où les distances sont grandes, ne pourra-t-elle se réaliser que par la cohabitation en petits groupes, voire en groupes minimes. Et s'il n'y a guère moyen d'habiter ensemble, peut-être se réduira-t-elle à de simples rencontres locales. Tout cela, l'expérience et les circonstances plus ou moins favorables de l'avenir le diront. Où règne un esprit religieux, ces questions trouvent toujours leur solution.

b) *Visibilité de l'institut.*

Des caractères timides, troublés par les perspectives qui s'ouvrent devant eux, mais surtout soucieux des meilleures possibilités d'action déconseilleront la visibilité. De pareils laïcs, dira-t-on, sont « marqués », on leur fermera l'accès aux postes importants; non seulement ceux qui ne partagent pas leur foi mais aussi des catholiques et compagnons coreligionnaires les éviteront et traiteront avec méfiance ce genre nouveau et inusité de chrétiens, etc. L'objection se comprend. Ces hommes qui veulent se consacrer tout entiers aux affaires de Dieu dans leur profession, ne vaudrait-il pas mieux qu'ils se lient individuellement par des vœux privés, quittes à exercer leur influence dans une communauté souple, sans organisation serrée, dans une sorte d'amicale (à la manière des clans de routiers par exemple)? N'est-ce pas ainsi que Peter LIPPERT, dans ses *Lettres à un couvent*, voyait s'orienter l'évolution future de l'état religieux? Et bien des signes du temps, entre autres les mouvements de jeunesse, ne vont-ils pas dans le même sens?

Nous répondrons : de tels « liens » sont parfaitement possibles dans l'avenir, mais ne constitueront jamais ce que nous appelons l'état religieux. Celui-ci comporte l'obéissance au sens précis, et non seulement des rapports de direction personnelle ou des rapports de maître à disciple. Or, pareille obéissance ne saurait se maintenir que dans un cadre institutionnel solide, soustrait aux fantaisies du caprice individuel. L'objectivité fortement marquée de la règle et du cadre est un élément nécessaire à la forme de vie régulière. Or, un tel cadre ne peut être invisible. Il ne le peut pas pour des raisons pratiques : l'éducation religieuse et scientifique en commun d'un assez grand nombre d'hommes bien doués ne saurait demeurer cachée. Il ne le peut pas — et ceci est plus important — pour des raisons doctrinales : l'Église catholique est une Église visible, avec des états visibles qui sont à base de sacrements et de consécérations visibles. Dissimuler son état peut donc et a pu être commandé en des temps de périls imminents pour l'Église — par exemple durant la Révolution française —; il peut être indiqué encore en des cas exceptionnels, celui par exemple où la publicité donnée aux vœux émis serait, dans l'entourage immédiat, cause de conflits ou de préjudices directs pour l'Église. En soi, cependant, un état dans l'Église est une chose visible; vivre secrètement dans l'état religieux serait à considérer comme un fait tout aussi exceptionnel qu'un mariage secret; et c'est bien ainsi qu'on le considérerait aux premiers temps du christianisme.

L'expérience prouve que des groupes plus ou moins considérables de laïcs qu'on soupçonne être des religieux éveillent beaucoup plus de méfiance que s'ils avouent

publiquement leur état. Dans une grande ville d'Italie, un prêtre a groupé les militants et les chefs d'Action Catholique en une espèce d'Ordre clandestin avec vœux. L'effet a été un malaise général dans l'entourage. Tout être intelligent doit se demander, en face de ces célibataires, si oui ou non ce sont des religieux, quelle règle de vie ils suivent, quelles consignes ils reçoivent. Les petits Frères et les petites sœurs du P. de Foucauld, de fondation récente, ont produit l'effet opposé : ils se sont présentés en un habit religieux comportant le costume de travail le plus pauvre avec la croix cousue sur le côté, dans les usines et au milieu des ouvriers communistes ; après l'étonnement du début et une courte opposition, ils ont bientôt conquis tous les cœurs.

Ainsi donc ne craignez pas, car il n'est rien de caché qui ne sera révélé, rien de secret qui ne sera connu. Ce que je vous dis dans l'ombre publiez-le dans la lumière, et ce qu'on vous chuchote à l'oreille, annoncez-le sur les toits (Mt. X, 26-27). Les états de l'Église catholique sont visibles.

c) Quant aux relations entre le *sacerdoce et la vie religieuse* que l'auteur touche à la fin, nous aimerions que soit discutée sa conception d'une sorte d'assomption par le pouvoir sacerdotal lui-même de fonctions et de pouvoirs qui relèvent d'ailleurs.

Qu'arriverait-il si, au lieu de l'abus avec lequel on traite les âmes en psychologie, en pathologie et en psychanalyse, au lieu d'une pseudo-science qui n'est souvent qu'une caricature satanique de la confession, qu'arriverait-il si un médecin catholique, connaissant à fond l'art chrétien et évangélique de guérir les âmes, se voyait en possession du pouvoir de recevoir l'aveu au nom du Christ et d'accorder le pardon ? Ou si un avocat possédait le pouvoir, non seulement de réconcilier les hommes entre eux, mais encore avec Dieu ?

Il nous semble au contraire que nous allons vers une séparation de plus en plus franche et de plus en plus libératrice des domaines entre le sacré et le profané. Le type de chrétienté médiéval est passé. Même si le prêtre était compétent en matière psychiatrique, il serait extrêmement dangereux que son jugement sacramentel apparaisse comme la conclusion et le couronnement d'une « analyse ». Même si l'avocat ou le juge étaient prêtres, il semble qu'ils devraient distinguer leurs pouvoirs et qu'au total l'exercice de leur profession comme prêtres ne serait peut-être pas la meilleure

formule. La chose est digne d'être discutée, comme cette réflexion, par ailleurs si féconde en perspectives d'avenir, que présente à la fin l'auteur.

On peut se demander si les expériences héroïques de l'Action Catholique en France — où des clercs cultivés et consacrés vont dans les usines pour retrouver le contact immédiat avec l'ouvrier — n'obtiendraient pas peut-être à la longue de meilleurs résultats en pratiquant justement la méthode inverse : si au lieu de faire d'un clerc un ouvrier, on accordait au travailleur qui en a les aptitudes les fonctions sacerdotales. Cela résoudrait d'un seul coup le si difficile problème de l'adaptation au milieu ouvrier, puisque le prêtre-ouvrier serait directement tiré de la classe ouvrière. Cela supposerait, à vrai dire, que l'instruction donnée à un tel prêtre correspondît précisément à sa classe et à la formation de son milieu. Pareille adaptation — non pas de la théologie comme science, mais de la préparation sacerdotale au milieu futur où l'apôtre doit travailler — n'a absolument rien d'utopique, et est déjà prise en sérieuse considération, de façon pratique et sur une grande échelle, (en certains pays).

V. LA FEMME ET L'ÉTAT RELIGIEUX

Avant de conclure, l'auteur consacre quelques pages au cas spécial des instituts séculiers de femmes — d'ailleurs les plus nombreux aujourd'hui. Il revient à cette occasion sur la question de la communauté et, pour en montrer, à son avis, la nécessité plus grande encore.

On atteint de la sorte un équilibre harmonieux entre vie dans le monde et vie hors du monde, comme aussi entre action et contemplation; la religieuse peut sans manquer à l'esprit religieux travailler au milieu du monde laïcisé, sans le frein moral de la coiffe ou du voile, mais avec néanmoins le soutien nécessaire pour la femme d'une maison visible qui est son chez soi, qui lui garantit le repos, la restauration des forces, le recueillement. Car moins encore que l'homme, la femme qui exerce un labeur apostolique peut être laissée dans le monde, isolée, sans cadre communautaire tangible et fermé. *Provida Mater* s'est montrée profonde connaisseuse de l'âme humaine en exigeant ce cadre pour les « Instituts séculiers ».

VI. CONCLUSION

Les temps nouveaux exigent des solutions nouvelles. L'Action Catholique, qui a été entrevue comme la réponse adéquate aux problèmes de notre temps, ne donnera toute sa mesure que si elle est étayée sur la vie religieuse sinon d'un très grand nombre du moins de quelques-uns. Et ceux-là devront vivre visiblement, officiellement, des conseils évangéliques, tout en demeurant en plein monde et dans les professions du monde.

Pour autant les anciennes formules religieuses ne sont pas périmées, au contraire. Les nouvelles les aident simplement « les expliquent, les animent, tout comme la dernière note frappée explique la mélodie qui précède et en éclaire l'unité. » Afin que la mélodie conçue par l'Esprit Saint pour toute l'étendue des siècles soit complète, il appartient à chaque époque de donner sa note et à la nôtre « de saisir avec le plus de pureté et de réaliser avec le plus de soumission possible » celle qui lui est aujourd'hui donnée. Cette note ne doit-elle pas s'entendre maintenant d'un accord entre l'Action Catholique et la vie religieuse laïque telle quelle est présentée dans la Constitution Apostolique *Provida Mater Ecclesia* ? Pour que le témoignage des laïcs, si nécessaire à l'Eglise, devienne effectif, il faut en effet que soit jeté au milieu d'eux le sel de « la vie évangélique parfaite ».

A.-M. HENRY.